

Proposition 10 — Revitaliser les territoires ruraux

Synthèse éditoriale établie à partir de la page HTML fournie. Les montants et calendriers reproduisent les hypothèses présentées sur cette page.

Pourquoi agir ?

- La ruralité ne se résume pas au déclin. Selon la grille communale de densité de l'Insee, environ un tiers des habitants vivent dans des communes rurales, qui couvrent la très grande majorité du territoire. Certaines gagnent des habitants près des villes ; d'autres connaissent un vieillissement et des départs.
- L'accès aux services reste très inégal. Une consultation médicale, une formation ou une démarche administrative peuvent exiger un long déplacement. La DREES et l'Insee documentent les écarts territoriaux d'accès aux professionnels de santé. Ouvrir un bâtiment ne suffit pas si aucun médecin ne peut y travailler.
- La mobilité pèse sur le quotidien. Dans les zones peu denses, les transports collectifs sont souvent rares. Pour une personne sans voiture, accepter un emploi à vingt kilomètres peut devenir impossible. Le Cerema étudie ces dépendances à l'automobile et les solutions de mobilité partagée.
- Les activités locales ont besoin d'un écosystème. Un atelier de transformation agricole nécessite des producteurs, de l'électricité, des salariés, des acheteurs et des débouchés réguliers. Sans ces conditions, l'investissement peut devenir un bâtiment sous-utilisé.
- Les réponses doivent partir du terrain. Le ministère de l'Agriculture recensait 450 projets alimentaires territoriaux reconnus au 1er juillet 2025, dont 241 opérationnels. Ils facilitent la coopération, sans garantir la rentabilité.
- La priorité est de relier les politiques. Logement, santé, école, mobilité et emploi doivent être pensés ensemble. L'association Familles Rurales insiste sur les services de proximité ; les pouvoirs publics disposent déjà de programmes qu'il faut coordonner plutôt que juxtaposer.

Sources publiques et indépendantes : Insee — ruralité et territoires · DREES — accès aux soins · ANCT — programmes territoriaux · Ministère — projets alimentaires territoriaux · Cerema — mobilités rurales · Familles Rurales — services

Ce que nous apprend l'Histoire

- Au XIXe siècle, l'exode rural transforme la France. L'industrialisation attire une partie de la population vers les villes. La France reste longtemps largement rurale, mais le mouvement s'accélère au XXe siècle, avec la mécanisation agricole et le développement des emplois industriels et tertiaires.
- Le tournant démographique est majeur. D'après l'Insee, la population urbaine devient majoritaire au cours des années 1930, selon les définitions statistiques de l'époque. La croissance des villes et la fermeture de certaines activités modifient durablement les commerces, les écoles et les transports des campagnes.
- L'État lance des politiques d'aménagement. Créée en 1963, la DATAR cherche à mieux répartir activités et infrastructures. Les années 1970 voient aussi la création de parcs naturels régionaux et des initiatives de développement local. Les résultats restent inégaux.
- La ruralité se diversifie à partir des années 1990. Des ménages s'installent hors des grandes villes, parfois en conservant un emploi urbain. L'Insee distingue aujourd'hui des espaces ruraux sous influence des villes et d'autres plus isolés : leurs besoins ne sont pas identiques.
- Les politiques changent. Les programmes LEADER soutiennent depuis les années 1990 des projets décidés localement. Plus récemment, France Services et Villages d'avenir cherchent à renforcer l'accompagnement des communes. En 2025, le ministère de l'Agriculture recensait 450 projets alimentaires territoriaux reconnus.

- Évitions les solutions uniques. Ni la construction d'un équipement ni la seule attractivité résidentielle ne suffisent. Les expériences décrites par l'ANCT et les analyses d'associations comme Familles Rurales plaident pour des projets coordonnés, dotés de personnels et de budgets de fonctionnement durables.

Sources publiques et indépendantes : Insee — ruralité et territoires · DREES — accès aux soins · ANCT — programmes territoriaux · Ministère — projets alimentaires territoriaux · Cerema — mobilités rurales · Familles Rurales — services

Ce qui existe aujourd'hui

- Les projets alimentaires territoriaux (PAT) relient producteurs, collectivités et consommateurs ; 450 PAT étaient reconnus au 1er juillet 2025, dont 241 opérationnels.
- Le programme Villages d'avenir accompagne les petites communes ; en septembre 2026, il concernait 3 081 communes.
- Le FEADER et LEADER peuvent aider des projets ruraux, mais leurs crédits sont déjà affectés à de nombreuses priorités.
- Les responsabilités sont partagées : communes, intercommunalités, régions, agences de santé et État. KAIROS propose de mieux coordonner ces acteurs.

Sources : Ministère, projets alimentaires territoriaux · ANCT, Villages d'avenir

Ce que nous proposons

- Signer des contrats territoriaux de cinq ans entre intercommunalités, régions et État, sur la base d'un diagnostic partagé.
- Soutenir des équipements utiles : conserveries, ateliers de transformation, logistique locale et, si leur viabilité est démontrée, abattoirs de proximité.
- Rénover des logements permanents et des centres-bourgs ; améliorer les déplacements vers les emplois et les services.
- Financer des locaux de santé uniquement si un projet de professionnels existe avec l'agence régionale de santé.
- Exiger pour chaque projet un responsable, des autorisations, des utilisateurs identifiés et un plan de recettes et de charges sur dix ans.
- Calendrier : préparer les pilotes en 2026-2027, lancer les projets en 2028-2029, évaluer leur fonctionnement en 2030-2031.

Calendrier de mise en œuvre

Repère : mois 1 / année n = début de mise en œuvre de la proposition, sans date civile préjugée.

- Calendrier : préparer les pilotes en 2026-2027, lancer les projets en 2028-2029, évaluer leur fonctionnement en 2030-2031.

Combien ça coûte ? Comment on finance ?

- 1,5 Md€ sur cinq ans (2027-2031), scénario d'investissements et d'ingénierie KAIROS.
- 450 M€ pour transformation et logistique ; 300 M€ pour les locaux de santé ; 300 M€ pour les logements permanents ; 200 M€ pour la mobilité ; 150 M€ pour les bâtiments scolaires et locaux partagés ; 100 M€ pour les études et le suivi.
- Financement envisagé : 900 M€ de crédits nouveaux de l'État, 450 M€ de collectivités volontaires et 150 M€ d'autres financeurs. Aucun apport européen n'est garanti.
- Les frais de fonctionnement après ouverture ne sont pas inclus : chaque projet devra les prévoir.

- Les dépenses déjà prévues dans les propositions 6, 9 et 18 sont exclues pour éviter les doubles comptes.